



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 75

Question écrite n° 18918

Texte de la question

M. Alain Marleix appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'inquiétude de certains personnels des centres d'exploitation de l'autoroute A 75, notamment à Saint-Flour et à Massiac. Alors que la fréquentation sur cet axe autoroutier monte en puissance au fil des mois, les agents craignent en contrepartie une baisse de leurs effectifs. L'exemple du centre d'exploitation de Massiac est significatif avec la perte d'un agent (19 au lieu de 20), bien que la ville de Massiac soit considérée comme un noeud routier important avec la présence également de la RN 122 qui traverse et irrigue le département du Cantal. Ces agents souhaitant être rassurés sur leur avenir et craignant un éventuel redéploiement des effectifs sur la région Auvergne, il lui demande de lui apporter des précisions sur cette situation afin de répondre à leurs légitimes inquiétudes.

Texte de la réponse

L'autoroute A 75, qui relie Clermont-Ferrand à l'autoroute A 9 au niveau de Béziers et de Montpellier, a fait l'objet, lors de sa construction, d'efforts exceptionnels pour que son utilisation soit possible dans les meilleures conditions de sécurité, malgré le caractère longtemps discontinu de l'aménagement de tronçons à deux fois deux voies séparées par des tronçons anciens à deux voies, et ce dans des conditions climatiques difficiles. Un système de surveillance et d'interventions d'urgence fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre a été progressivement mis en place, au fur et à mesure de la construction de l'autoroute. Compte tenu de l'évolution des travaux, il est désormais nécessaire d'organiser l'exploitation et l'entretien dans le cadre d'un projet d'ensemble dont l'étude a été confiée au directeur régional de l'équipement du Languedoc-Roussillon qui, après consultation des services concernés, a produit un schéma d'exploitation qui vient d'être présenté au personnel de la direction départementale de l'équipement du Cantal. Ce schéma maintient les effectifs qui sont affectés dans ce département à l'autoroute A 75. Les interventions d'urgence qui ne sont pas liées à la viabilité hivernale ont été restructurées selon un dispositif piloté, pour le nord du Cantal, à partir d'Issoire. Le site de Massiac, où des investissements importants ont été réalisés, restera un point d'appui essentiel pour l'exploitation de l'autoroute A 75. Les effectifs et les moyens d'intervention de ce centre d'exploitation sont maintenus. Il n'est absolument pas envisagé de les supprimer.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18918

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 5022

Réponse publiée le : 10 mai 1999, page 2869